

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 3 novembre 2022

Date de convocation : 22/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BOUTET Frédérique, Mme BONNETERRE Alexandra, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTIOUX-DELAGE Mathieu, M. GEMEAU Stéphane, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe.

Excusée : Mme FETIS Sandrine.

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie.

OBJET : délibération relative à la création d'un emploi d'agent de garderie, service à la cantine, grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'un emploi d'agent de service à la cantine et d'entretien des locaux scolaires, grade adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 28 heures hebdomadaires du service scolaire (agents de l'école primaire) à compter du 1^{er} décembre 2022.

➡ Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des propositions d'avancement de grade établies par le CDG 16 pour l'année 2022 de Mesdames DESBORDES Marinette et DUREPAIRE Annie au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe du service scolaire :

➡ Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent de garderie, service à la cantine, grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'un emploi d'agent de service à la cantine et d'entretien des locaux scolaires, grade adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 28 heures hebdomadaires du service scolaire (agents de l'école primaire) à compter du 1^{er} décembre 2022.

AR Prefecture

016-211603378-20221103-2022_03_11_013-DE
Reçu le 16/11/2022

➡ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vu le Code Général de la fonction publique modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L. 313-1 et 332-14,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- D'adopter la proposition du Maire),
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Fait à St-Maurice-Des-Lions, le 3/11/2022,
Pour extrait conforme, le 7/11/2022
Le Maire, David CHEVALIER,

- Transmis au représentant de l'Etat le : _____
- Publié le : _____

Le MAIRE
David CHEVALIER

